



Réf. ALDES 22.988

NOTICE DU SYSTEME VMP K

CONFORMITÉ AUX RÉGLEMENTATIONS

AERATION DES LOGEMENTS 1982

THERMIQUE HABITAT 1989

ACOUSTIQUE NRA 1994

PV CETIAT N° 890422/0

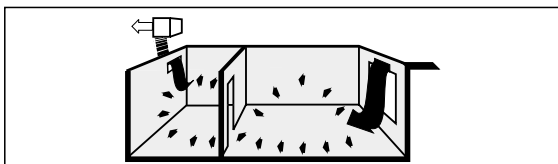
Fabriqué en France

GÉNÉRALITÉS

VOTRE PAVILLON EST ÉQUIPÉ D'UN SYSTÈME DE VENTILATION MÉCANIQUE VMP K

Il assure la ventilation du logement par des bouches d'extraction placées en cuisine (ou hotte), wc, salle de bains et reliées à un groupe d'extraction installé en comble.

Des entrées d'air situées sur le dessus des fenêtres des pièces principales (séjour, chambres) permettent l'introduction de l'air neuf.



LE SYSTEME DE VENTILATION VMP K permet :

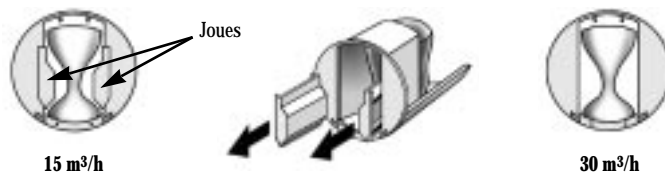
1. d'assurer le renouvellement de l'air intérieur conformément aux réglementations,
2. d'éliminer efficacement les pollutions intérieures (odeurs, fumées),
3. de diminuer les risques de condensation (buée, moisissures), en évacuant la vapeur d'eau.

LE GROUPE VMP K EST UNIQUEMENT DESTINÉ A L'EXTRACTION DE L'AIR AMBIANT. IL DOIT FONCTIONNER 24H/24. IL NE CONSOMMERA PAS PLUS QU'UNE AMPOULE DE 40 W.

CARACTÉRISTIQUES

Nombre de pièces principales (séjour et chambres)	Nombre de wc	DÉBITS (en m ³ /h)			
		Pièces raccordées avec le kit VMP K*			Pièces raccordées avec le kit sanitaire VMP K
		Cuisine (débit de base)	Salle de bain	WC	Autre sanitaire
3 pièces	1 ou +	45	30	15	15
4 pièces et plus	1	45	30	30	15
	2 ou +	45	30	15	15

* Le kit VMP K est livré avec 1 piquage Ø 150 mm pour la cuisine et 2 piquages Ø 80 mm équipés pour les sanitaires (30 et 15 m³/h).
Pour transformer le piquage 15 m³/h en 30 m³/h, procéder comme suit :



15 m³/h

30 m³/h

ENTRETIEN

Le système de ventilation VMP K ne peut conserver son efficacité et ses caractéristiques nominales que si il est entretenu régulièrement. Il faut donc :

• TOUS LES 6 MOIS

1 - Nettoyer les bouches d'extraction de la cuisine, du WC, de la salle de bains, à l'eau savonneuse.

La bouche est clipée sur la manchette, il suffit de tirer doucement pour l'enlever

2 - Dépoussiérer les entrées d'air des pièces principales à l'aide d'un chiffon doux en prenant garde de ne pas détériorer l'intérieur. Le cadre extérieur pourra être nettoyé à l'aide d'une éponge humide.

Le moteur ne nécessite aucun entretien pendant toute sa durée de fonctionnement.

FIXATION DU GROUPE

Le groupe VMP K sera placé si possible dans les combles.

Il sera toujours placé au dessus d'une pièce technique (salle de bains, wc...) et jamais au dessus d'une pièce principale afin de limiter la transmission du bruit.

Si il est placé dans le logement (placard, faux plafond), les parois entourant le groupe devront avoir une valeur d'isolement acoustique suffisante.

Pour limiter la propagation des vibrations de fonctionnement, le groupe doit être **SUSPENDU**.

IL NE DOIT EN AUCUN CAS ÊTRE : posé par terre ou fixé au mur.

Pour assurer un bon fonctionnement, vérifier que le conduit souple est tendu (pas de coude serré, pas de conduit écrasé).

Le non respect de ces quelques règles peut entraîner :

- 1 - la dégradation rapide de votre patrimoine,
- 2 - la disparition de la qualité de l'air dans votre logement,
- 3 - l'exclusion totale de la garantie du fabricant et donc, de vous faire supporter les frais de déplacement et de remplacement du matériel défectueux.

• TOUS LES ANS

Couper l'alimentation électrique avant toute opération et s'assurer que le groupe ne peut être remis en route accidentellement.

Dépoussiérer la roue du motoventilateur à l'aide d'un pinceau.

Ne pas manipuler le boîtier électrique lorsque le groupe est en fonctionnement.



MONTAGE

PRÉCAUTIONS DE MONTAGE

- La tension d'alimentation sera de 230 V~/50 Hz.
- Le raccordement électrique se fera sur une installation réalisée par un professionnel selon les règles de la norme NF C 15-100. En particulier : un dispositif de séparation des contacts ayant une distance d'ouverture d'au moins 3 mm sur chaque pôle devra être prévu dans les canalisations fixes.
- Le raccordement aux canalisations fixes pourra se faire par l'intermédiaire d'un câble souple qui ne devra pas être plus léger que du H05VV-F ou H05RR-F.
- En cas d'endommagement du câble d'alimentation, celui-ci devra être remplacé par un professionnel par un câble de même référence en respectant les règles de la NF C 15-100.

- Les câbles d'alimentation devront avoir une section au moins égale à 0,75mm² par conducteur.

IMPORTANT

Couper l'alimentation électrique avant toute intervention sur le ventilateur et s'assurer qu'elle ne pourra pas être remise accidentellement pendant l'intervention. Ne pas intervenir tant que le ventilateur n'est pas complètement arrêté.

PRÉCAUTIONS A LA MISE EN ROUTE

Lors de la mise en route, toutes les gaines devront être raccordées par des moyens de liaison nécessitant un outil (ex : collier vissé).

Ne pas passer les mains dans l'orifice d'aspiration.

RACCORDEMENT

SCHÉMA ÉLECTRIQUE : Groupe avec minuterie

Le kit VMP K est équipé d'une minuterie 1 heure qui permet de revenir automatiquement en allure de croisière.

Le raccordement du groupe est alors :

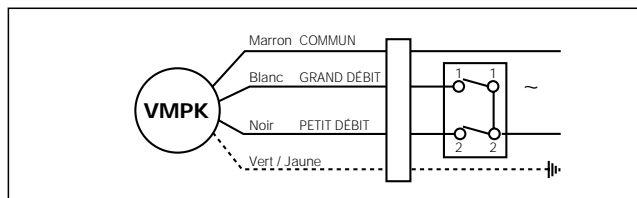
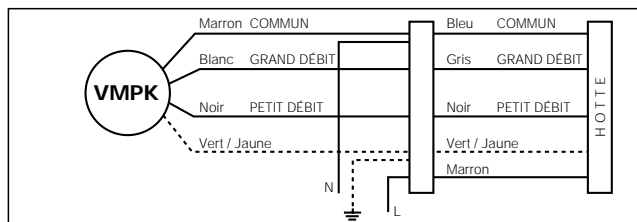


SCHÉMA ÉLECTRIQUE : Groupe avec hotte

Le groupe VMP K peut être équipé d'une hotte (à la place d'une bouche) en cuisine, qui commande la petite ou la grande allure (à la place de la minuterie).

Le raccordement du groupe est alors :



CONFORMITÉ

L'ensemble de l'installation devra être réalisé dans les règles de l'art
et conformément aux normes NF P50 411-1 et 2 et C15-100

ALDES

DÉCLARATION CE DE CONFORMITÉ
CE DECLARATION OF CONFORMITY

Type de matériel / *Type of product*

VENTILATION MÉCANIQUE CONTRÔLÉE SIMPLE FLUX VMPK

est développé, conçu et fabriqué conformément aux Directives et Normes citées ci-après :
is developed, designed and manufactured in accordance with the following Directives and standards :

Directives CEM / <i>EMC</i>	89/336/CEE	EN 55014	EN 55104
Directives Basse Tension/LVD	73/23/CEE	EN 60335	

Le dossier technique étant disponible.
The technical file being available.

La notice d'instruction précise en particulier les règles d'installation du matériel. Si le matériel doit être incorporé à une installation, la conformité de l'ensemble doit être réalisée et déclarée par l'incorporateur final.
The instruction leaflet gives details on the rules for installation and use of the equipment. If the equipment is forseen to be incorporated, the compliance of the final assembly shall be declared and is the responsibility of the incorporator.

A / At VÉNISSIEUX
Date / date 20.12.1999

Le Directeur Qualité / *Quality Manager*
Y. ROMEAS

